



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 241023-114 : portant réglementation temporaire de la circulation à Vinça – Travaux avenue Paul Coueffec et avenue de la Baronnie

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande du 15 octobre 2024 par l'entreprise **SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITÉ**, sise 9 rue de Paris, CHAUMONTEL (95270), afin de procéder à des travaux d'implantation de mobilier urbain type planimètre.

Considérant que pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des agents de l'entreprise SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITÉ ou des personnes chargées de leur mise en œuvre, du public et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : du **lundi 28 octobre au lundi 30 décembre 2024**, la circulation sera réglementée avec un rétrécissement de la chaussée sur l'avenue Paul Coueffec, au niveau de la rue Jean Moulin à Vinça (66320), ainsi que sur l'avenue de la Baronnie sur la portion allant du croisement de la rue des Escoumes (rond-point du camping) au croisement de la rue Marcel Pagnol.

Article 2 : La signalisation mise en place au droit et aux abords des travaux sera maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le demandeur. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 3 : MM. le demandeur, le Secrétaire Général de Mairie, le responsable des Services Techniques et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Vinça, le 24 octobre 2024.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.